



COMMUNE DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES
(Département d'Indre et Loire)

**PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JUIN 2025**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le Dix-sept du mois de Juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes, dûment convoqué le 6 juin 2025, s'est réuni en la salle ordinaire des réunions de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DENIAU, Maire.

Président : M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents : M. Pascal CONZETT, Mme Marie-Agnès DOUARD, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, M. Dominique GEAY, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, M. Patrick TURBAT, M. Jean-Louis VOISARD.

Secrétaire : Mme Dominique FLEURY

Excusés : Mme Elodie CHANTREAU donne pouvoir à Mme Dominique FLEURY
Mme Claudette COURTOIS donne pouvoir à M. Philippe DENIAU
M. Michel DESVAUX donne pouvoir à Pascal CONZETT
M. Olivier FERRISSE donne pouvoir à Dominique GEAY
Mme Sylvie SALMON-HUSZTI donne pouvoir à Mme Marie-Agnès DOUARD

En exercice	Présents	Votants
15	10	15

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Désignation d'un secrétaire de séance

En application des articles L2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. le Maire propose de désigner Mme Dominique FLEURY. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Dominique FLEURY, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

Délibération n°2025-06-D01

- Réduction exceptionnelle du tarif de location du foyer rural au titre de compensation pour le dysfonctionnement du four lors de la location accordée à Mme Montigny Evelyne le 19 avril 2025

Lors de la location du foyer rural le week-end du 21 avril 2025 à Mme MONTIGNY Evelyne, le four de la cuisine n'a pas fonctionné alors que les locataires en avaient besoin pour réchauffer des plats.

Monsieur le maire propose de réduire le montant de la location facturée de 50 € au titre de

dédommagement. Mme MONTIGNY ayant déjà réglé 500 €, il serait procédé à une réduction de titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE REDUIRE** le tarif facturé à Mme Montigny Evelyne de 50 € portant le coût de la location à 450 €.

Voix Pour	Voix contre	Abstention
15	0	0

Délibération n°2025-06-D02

2. Convention de maintenance et de contrôle technique des poteaux incendie communaux

La convention liant la commune à VEOLIA EAU pour la visite annuelle des prises d'incendie est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Le Maire étant responsable du réseau de défense incendie, les bornes doivent être vérifiées régulièrement.

Véolia Eau propose à la commune de signer une convention de maintenance et de contrôle technique des poteaux incendie communaux qui comprend :

- La visite annuelle des prises incendie,
- Le contrôle triennal des caractéristiques de débit et de pression des prises incendie,
- L'établissement d'un compte-rendu annuel de visite.

La rémunération de Véolia se fera sur la base :

- de 44€ H.T. par borne et par an sachant que la commune dispose de 27 unités.
- 100 € HT par plan de situation des hydrants sur demande de la collectivité.

La convention a une durée 3 ans à compter de sa signature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Compagnie Fermière de Services Publics – Véolia pour la visite en 2015 des prises d'incendie situées sur le réseau d'eau potable.

Voix Pour	Voix contre	Abstention
15	0	0

Délibération n°2025-06-D03

3. Approbation du devis pour le remplacement des menuiseries extérieures et l'installation de volets sur la façade sud de la mairie et l'installation d'un volet roulant à la cantine dans le cadre du dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n°DP0372302500013 du 21/05/2025,
Vu l'avis favorable de la commission bâtiment du 06/05/2025,

Monsieur le maire présente l'offre obtenue de la société GIFFARD dans le cadre de la consultation menée fin 2024 pour le lot 2 menuiserie des travaux de rénovation énergétique et qualitative de la Mairie et de la cantine.

L'entreprise a établi des devis conformes au DCE fourni pour un montant de 24 205 € HT pour les menuiseries de la mairie et 4 174.10 € HT pour les volets roulants de la cantine.

Monsieur le Maire remercie les personnes ayant permis la faisabilité de ce dossier pour leur travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise GIFFARD pour le remplacement des menuiseries extérieures et l'installation de volets sur la façade sud de la mairie ainsi l'installation d'un volet roulant à la cantine dans le cadre du dossier rénovation énergétiques des bâtiments communaux

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les devis retenus ci avant et commander les travaux

Voix Pour	Voix contre	Abstention
15	0	0

pour un montant total de 28 379.10 € HT

Délibération n°2025-06-D04

4. Approbation des devis pour l'isolation intérieure des bâtiments école, cantine et mairie dans le cadre du dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment du 06/05/2025,

Monsieur le maire présente l'offre obtenue de la société CDS plâtrerie dans le cadre de la consultation menée fin 2024 pour le lot 1 isolation et cloisons des travaux de rénovation énergétique et qualitative de la Mairie, de la cantine et de l'école.

L'entreprise a établi des devis conformes au DCE fourni pour un montant de 4 169.63 € HT pour l'isolation de la mairie et 9 280.26 € pour l'isolation phonique et thermique des plafonds au-dessus de la cantine et 2 879.93 € HT pour l'isolation au-dessus de la maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise CDS pour l'isolation intérieure des bâtiments de la mairie, de la cantine et de la maternelle dans le cadre du dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis retenus ci avant et commander les travaux pour un montant total de 16 329.82 € HT

Voix Pour	Voix contre	Abstention
15	0	0

Délibération n°2025-06-D05

5. Approbation du devis pour l'installation d'une pompe à chaleur dans les locaux de la cantine dans le cadre du dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment du 06/05/2025,

Monsieur le maire présente les offres obtenues dans le cadre de la consultation menée fin 2024 pour l'installation d'une pompe à chaleur dans les locaux de la cantine dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

La commune a obtenu les devis suivants :

Entreprise	Montant HT
TLE GUILLOT	8 406.99 €
BERDOT	10 444.53 €
ARTHUR JULIEN	9 897.94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise TLE GUILLOT pour l'installation d'une pompe à chaleur dans les locaux de la cantine dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis retenu ci avant et commander les travaux pour un montant de 8 406.99 € HT

Voix Pour	Voix contre	Abstention
15	0	0

Délibération n°2025-06-D06

6. Convention pour la gestion du rucher du petit verger

En 2024, la commune a mis en place un verger pédagogique planté de variétés anciennes de pommiers

en partenariat avec les Croqueurs de pommes 37 et y a installé une ruche pédagogique.

M. Bernard CORNEN apiculteur domicilié sur la commune accepte d'implanter un essaim d'abeilles et d'assurer la gestion de la ruche.

Afin d'encadrer ce partenariat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat jointe à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier.

Voix Pour	Voix contre	Abstention
15	0	0

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a le devoir de relater les décisions qu'il a prise en application de la délibération du Conseil Municipal 2024.10.D03

Décision prise au titre de l'alinéa 4 de l'article 2122-22

Objet	Société	Montant HT	Compte	Date
Matériel ST-Broyeur de branches	OUVRARD TOURAINÉ	2 284,75 €	21578 - 15	28/03/2025
Cimetière- réfection des marches	PAYSAGE DU PLESSIS	905,00 €	21316 - 18	28/03/2025
Cimetière- réfection des marches	PAYSAGE DU PLESSIS	848,00 €	21316 - 18	28/03/2025
Boulangerie-Reprise du réseau d'eau pluviale	TMT Leroux Guillaume	3 798,74 €	2138 - 12	28/03/2025
Boulangerie-Déplacement des 2 compteurs	VEOLIA EAU	3 191,54 €	21531 - 12	28/03/2025
Panneaux d'affichage mairie-Platines	CTT 37	450,00 €	2188 - 15	28/03/2025
Potelets-barrières-réparation peinture	CTT 37	2 180,00 €	615231	28/03/2025
Bâtiments communaux-Mise aux normes	ARTHUR JULIEN	3 487,06 €	615221	28/03/2025
Boulangerie-Bornage	GEOPLUS	900,00 €	62268	31/03/2025
Voirie-Broyage CR	DAGUET CHEREAU	784,00 €	615231	31/03/2025
Matériel informatique-Réparation PC école	PAC MAC	181,00 €		31/03/2025
Voirie-Marquage vertical et horizontal	ESVIA	2 147,51 €	615231	10/04/2025
Matériel école Talk about T82 x 6 PPMS	ALPHASUD	192,00 €	2185	26/04/2025
Animation--fête 12/07-Contrat musicien	CONJAD Serge	1 500,00 €	6232	05/05/2025
Police du maire-lecteur de puce	VETHICA	100,00 €	60632	09/05/2025
Matériel informatique-GMAO maintenance	AS INFORMATIQUE	72,00 €	6156	23/05/2025
Fourniture école-livres bonjour	GENEPI EDITIONS	123,00 €	6067	30/05/2025
Animation- fête 12/07- balade contée	LA SITTELLE	250,00 €	60632	06/06/2025
Animation-fête 12/07-feu d'artifice	PYROCONCEPT	2 991,67 €	60632	06/06/2025

Un échange s'engage sur la situation de l'office de tourisme et sur la perception de la taxe de séjour. Il est important d'engager un travail partenarial avec l'office pour pouvoir contrôler la réalité des hébergements taxés au titre de la taxe de séjour.

QUESTIONS DIVERSES

Règlement du cimetière

M. le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations sur le projet de règlement qui leur a été envoyé avec la convocation. Il lui est répondu que non. Il informe le conseil qu'il prendra par conséquent un arrêté à effet immédiat.

M. CONZETT précise qu'il conviendra de l'afficher aux deux entrées du cimetière.

Recensement de la population 2026-Désignation d'un coordonnateur

M. le Maire indique qu'un recensement de la population aura lieu en 2026. A cette fin il convient de désigner un coordonnateur communal. Renseignement pris auprès de l'INSEE celui-ci peut être un habitant, un agent ou un élu. Il a pour mission de coordonner les missions des agents recenseurs, de saisir les questionnaires que ces derniers auront recueillis sur l'application OMER, de veiller au bon déroulement des opérations. Il doit maîtriser l'outil informatique, avoir une bonne connaissance de la commune et être rigoureux. M. le Maire propose comme coordonnateur à titre bénévole Marie DENIAU et demande son avis au Conseil Municipal sur ce choix. Le Conseil Municipal approuve cette désignation.

M. le Maire précise qu'il envisage de demander à Mme Véronique GUYON d'être agent recenseur en raison de sa très bonne connaissance de la commune et de ses habitants. Son choix est approuvé par le Conseil Municipal. Il est à noter que les élus en place ne peuvent être agents recenseurs. 2 agents recenseurs doivent être recrutés pour la commune.

Résultat audit eau école/cantine

M. le Maire donne la parole à M. GEAY et M. VOISARD pour présenter les résultats de l'audit eau réalisé par Véolia sur les bâtiments de l'école et de la cantine. Ce document a été transmis avec la convocation et est disponible en mairie. Des actions pour réduire les consommations d'eau ayant déjà été entreprises, il n'est relevé que quelques pistes comme l'ajout d'un régulateur de pression, de mousseurs et quelques chasses d'eau double commande.

M. GEAY indique qu'il conviendra par ailleurs de faire tester la présence de légionelles sur les pommeaux de douches à l'école mais également aux ST surtout lorsque les douches ne sont pas régulièrement utilisées.

De nouveaux ateliers prévus à la rentrée au Foyer rural

2 associations Bul'de Mômes et Sportezen ont demandé des créneaux pour des ateliers Qi Gong et tennis de table. Ils se dérouleront respectivement le mardi de 18h30-20h00 et de 20h00-22h30

Révision du PLUi

Dans le cadre des procédures d'évolution du PLUi qui sont engagées depuis le Conseil communautaire du 20/03/2024, et comme indiqué lors de la réunion du COPIL PLUi du 28/05 dernier, une concertation publique est organisée du mardi 10/06 au mardi 24/06/2025 inclus.

A cet effet, un registre papier, destiné à recevoir les contributions écrites du public, est disponible en mairie ainsi qu'un dossier papier de présentation des évolutions projetées.

La concertation par voie dématérialisée se fera via le site de la CCVA <https://www.swisstransfer.com/d/5da1cd45-6194-4427-b7e6-328bf8f8ddce> et sur nos outils de communication habituels à partir du 10/06 (le QR Code de l'affiche renvoie directement sur la page

Urbanisme).

M. le Maire apportera la contribution de la Commune pour les demandes de M. Guillaume LEROUX et M. Thomas BOUANOMANO.

Fonds de concours de la CCVA

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la CCVA (délibération du conseil communautaire du 21 mai 2025) d'un fonds de concours à destination des communes. Elle prévoit une enveloppe budgétaire prévisionnelle annuelle de 100 000 € soit un total de 600 000 € sur la durée d'un mandat. La commune de Saint-Ouen-les Vignes aurait une possibilité de tirage de 21 118 € sur le mandat.

SERM -Service Express Régional métropolitain

M. le Maire informe le Conseil Municipal du lancement par la Région Centre Val de Loire d'une concertation publique du 16 juin au 15 juillet 2025 sur son schéma mobilité à horizon 2040 dans le cadre de la loi relative aux Services Express Régionaux Métropolitains (dite « loi SERM »).

Opération des abords de la boulangerie

M. le Maire présente les devis pour la réalisation d'un abri de jardin qui sera installé sur la terrasse de la boulangerie. Il rappelle l'équilibre de cette opération.

Budget primitif voté :

- Dépenses : 35 318,84 €
- Recettes : 13 347 € (FDSR 2024) -perçu : 4 004 €, un nouvel acompte va être sollicité.

Validation	Objet	Société	Devis TTC	Payé
Engagé	Réfection des murets et création terrasse boulangerie	LEROUX Guillaume	21 318,84 €	17 666,42 €
Engagé	Reprise eaux pluviales sous terrasse	LEROUX Guillaume	3 798,74 €	3 798,74 €
Engagé	Dalle cabane	LEROUX Guillaume	977,42 €	977,42 €
Engagé	Déplacement compteurs eau	VEOLIA	3 829,85 €	
À l'étude	Abris de jardin-ossature	RG CREATION	3 900,00 €	
À l'étude	Abris de jardin-toiture	DESIGN' TOITURE	3 908,04 €	
		TOTAL	37 732,99 €	22 442,58 €

Dépassement : 2 414.05 €

Il conviendra de vérifier s'il est nécessaire de réaliser un virement de crédit au moment du lancement des autres programmes inscrits à l'opération 12.

Pour mémoire, le virement de crédit entre chapitre autorisé par le conseil jusqu'à 7,5% des dépenses réelle de fonctionnement est de 51 098,41 €.

Point sur les subventions

- **Rénovation énergétique des bâtiments et aménagement accueil**

DETR 2024 et SIEIL notifiés pour 31 902 € et 32 628,26 €

CRST : sur les 61 000 € de subventions éligibles, la commune se verrait attribuer 45 000 € suite à l'arbitrage communautaire. Pas de notifications à ce jour de la région.

Fonds vert : le dossier présenté a été étudié par la DDT. Il en ressort que le gain énergétique pour l'école n'atteint pas les 40 % en énergie finale. Or c'est une condition d'éligibilité.

La subvention sollicitée est de 18 000 € (11% de la dépense HT prévue)

Le budget prévisionnel pour la rénovation énergétique est de 164 010 € répartie comme suit :

- Ecole : 109 449 €
- Cantine : 23 351 €
- Mairie : 27 210 €

Si la commission du Fonds vert ne retient que l'école et la Cantine, elle pourrait augmenter son pourcentage d'aide à 35,6 % pour arriver à une aide de 18 000 €. Cela dépend de la manière dont elle va proratiser les aides des autres financeurs.

La commission peut aussi octroyer la subvention malgré l'avis défavorable de la DDT concernant l'école au regard de la maturité du projet.

- **Phase 2 de l'aménagement des étangs**

FDSR 2025 : 18 661 € notifiés pour les aménagements de voirie entre la rue et les étangs. Demande renouvelable pour 2026.

DETR 2025 : pas notifié

⇒ Pas de devis à jour sur ce projet : attention engagement avant 15 novembre

- **Sécurisation de la rue de la montagne**

Amende de police 2025 : pas de notification à ce jour.

⇒ Pas de devis finalisé. En attente de connaître la répartition des dépenses entre la CCVA et la Commune de Saint-Ouen-les-Vignes.

- **DECI**

DETR 2023 – 18000 € notifié, 5 400 € perçu, acompte n°2 en cours d'instruction pour 8 067 €. Le solde ne pourra être demandé qu'à la suite de l'acquisition du terrain du Jeune Jouet.

Dossier TAILLANT

M. CONZETT demande que le dossier de la casse de véhicules au lieudit « le Veau » soit mis à l'ordre du jour de la prochaine commission générale.

Voirie

-Taille des haies

M. CONZETT demande à M. le Maire d'interpeller les propriétaires de haies qui empiètent sur le domaine public communal. M. le Maire répond qu'un rappel pourra être fait dans le prochain bulletin municipal mais qu'il n'est pas conseillé de tailler les haies de fin mars à fin août pour préserver la biodiversité qui y niche (préconisation de l'OFB Office Français de la Biodiversité).

Certains propriétaires identifiés recevront dans le courant de l'été des courriers de rappel de leurs obligations.

- Chemin de la Mardelle

M. CONZETT fait état du mauvais état du chemin rural de la Mardelle en descendant vers le Pin. Celui a été détérioré par l'agriculteur se rendant à son exploitation en créant d'importantes ornières. Il demande à ce que celui-ci soit interpellé pour le remettre en état.

M. le Maire précise que les conditions météorologiques de 2024 ont impacté les récoltes et les travaux agricoles. Les chemins ruraux et d'exploitation ont souffert de ces mauvaises conditions.

- Fauchage du Petit Verger

M. CONZETT s'émeut de l'état d'entretien du petit verger pédagogique aux abords du cimetière. Il ne comprend pas que celui-ci ne soit pas fauché, de même que certaines parcelles dans les lotissements. Il craint des départs d'incendie et trouve que cela fait négligé. M. le Maire rappelle les orientations de la commune en matière de gestion différencié des espaces. Les parties non fauchées permettent d'accueillir la biodiversité mais aussi de faire baisser la température au sol. Il rappelle par ailleurs que la commune n'est pas répertoriée dans les zones à risques de départ de feu.

Revue de travaux

M. GEAY prend la parole pour faire état de l'avancement des travaux dont il assure le suivi.

- Impasse du Plessis-eau

Des travaux sont entrepris par la sté Véolia eau pour rétablir son réseau sur le domaine public.

- Rue de la Montagne-fibre

RDV fixé vendredi 20 juin concernant la demande la sté CIRCET (sous-traitant Val de Loire Fibre) pour l'implantation de deux poteaux

- Rue de la Clarcière -extension réseau éclairage public

Une coupure électrique va être programmée par Enedis pour raccorder les riverains au nouveau compteur installé suite à l'enfouissement du réseau. Les anciens poteaux Enedis seront alors prêts à être démontés mais les opérateurs de téléphonie et de fibre qui utilisaient ces supports doivent au préalable en implanter de nouveaux pour leurs réseaux.

- Fourniture de voirie et signalétique

La communauté de communes a livré les matériaux demandés depuis plusieurs mois. Ils pourront être utilisés par les agents communaux dès que la société Eiffage, mandatée par CCVA pour les plus grosses réparations signalées, sera passée. La CCVA a également mis à disposition de la commune 10 tonnes de matériaux à venir chercher.

La signalétique commandée auprès de la CC est cependant toujours en attente depuis plusieurs mois également.

- 2ème borne wifi sur l'île

La deuxième borne wifi installée par Val de Loire Fibre numérique va enfin pouvoir être mis en place. Le mat qui devait être érigé en amont de son édification est posé.

- Elagage

M. VOISARD informe le Conseil Municipal que la société TSE interviendra prochainement pour finir l'élagage qui avait été commandé sur l'île et les étangs, couper un arbre mort sur l'île et élaguer le peuplier près du monument aux morts dont certaines branches sont fragilisées et devenues dangereuses.

- Abonnement Nouvelle République

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'abonnement à la Nouvelle République prendra fin le 17 juillet. Il propose de renouveler l'abonnement en version numérique. Le Conseil Municipal y est favorable.

- Agenda

- Groupe de travail numérique (M. TURBAT, M. GEAY, Mme PETIT, Mme FLEURY) : lundi 30 juin 17h30
- Commission générale : mardi 1^{er} juillet 20h30
- Commission enfance jeunesse : le 8 juillet à 10h00
- Conseil municipal : mardi 15 juillet à 20h30

La séance est levée à 00h01

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Numéro	Objet de la délibération	Décision
	Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024	Adopté à l'unanimité
2025.06.D01	Réduction exceptionnelle du tarif de location du foyer rural au titre de compensation pour le dysfonctionnement du four lors de la location accordée à Mme Montigny Evelyne le 19 avril 2025	Adopté à l'unanimité
2025.06.D02	Convention de maintenance et de contrôle technique des poteaux incendie communaux	Adopté à l'unanimité
2025.06.D03	Approbation du devis pour le remplacement des menuiseries extérieures et l'installation de volets sur la façade sud de la mairie et l'installation d'un volet roulant à la cantine dans le cadre du dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux	Adopté à l'unanimité
2025.06.D04	Approbation des devis pour l'isolation intérieure des bâtiments école, cantine et mairie dans le cadre du dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux	Adopté à l'unanimité
2025.06.D05	Approbation du devis pour l'installation d'une pompe à chaleur dans les locaux de la cantine dans le cadre du dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux	Adopté à l'unanimité
2025.06.D06	Convention pour la gestion du rucher du verger pédagogique	Adopté à l'unanimité

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	Philippe DENIAU	
Secrétaire de séance	Mme	Dominique FLEURY	